



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charvet

Immeuble, dit Bellecôte

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000128
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Bellecôte

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 50

Historique

Le projet est élaboré en 1973 (en même temps que le projet de l'hôtel du Golf), pour le compte de la SARL " Foncière de l'Arc " à Bourg-Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération. La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d'un travail collectif conduit par une équipe d'architectes concepteurs regroupant C. Perriand pour la conception générale, et A. Bardet et G. Regairaz (AAM), responsables de la construction. Le permis de construire est accordé en janvier 1974 (commun avec l'hôtel du Golf), et la mise en service de la résidence a lieu pour Noël 1974 (en même temps que l'hôtel du Golf et la résidence Miravidi situés tous les deux en mitoyenneté). C'est la première réalisation édifiée au quartier du Charvet à Arc 1800. La résidence Bellecôte est associée à l'hôtel du Golf, pensé comme le "point de convergence du village du Charvet". Le projet d'ensemble est conçu en trois ailes réunies ensemble autour de l'entrée commune : l'aile des chambres perpendiculaire à la pente ; l'aile des parties communes parallèle à la pente, placée en front de neige, côté ouest ; l'aile des salles de séminaires, parallèle à la pente, placée en front de neige, côté est. La composition s'élève à la rencontre de ces trois bâtiments, plaçant en partie supérieure la salle de conférence (250 places). Le niveau du rez-de-chaussée est en communication directe avec l'hôtel du Golf.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1973 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Alain Bardet (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence Bellecôte comprend : des commerces au rez-de-chaussée, côté front de neige ; des salles de séminaires (liées à l'hôtel du Golf) au rez-de-chaussée, côté aval ; 78 studios (297 lits) répartis dans les niveaux supérieurs (variant de 4 à 2 suivant les parties de l'édifice) ; des parkings au sous sol, accessible de plain pied du côté aval. La superficie totale est de 3080 m² de plancher. Le Bellecôte est un immeuble unique, bien que composé de deux parties mitoyennes, disposées suivant un plan en longueur, comprenant 18 travées régulières du côté amont et 16 travées régulières du côté aval (travées de 3,35 m entre axe, studio de 27 m², profondeur 8,15 m). Le plan est tracé en longueur, desservi aux étages

par une coursive intérieure longitudinale qui partage l'édifice en deux parties équivalentes dans lesquelles sont organisés les studios (suivant un principe comparable à celui développé auparavant à Arc 1600 pour l'hôtel de la Cachette en 1972, ou plus tard avec les résidences Arandelières et Becqui Rouge au quartier des Villards en 1977/1978). Aux étages, les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns exposés au sud-est sur le front de neige, et les autres au nord-ouest sur la vallée. Chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la coursive. Une coursive horizontale, dessert à chaque niveau tous les studios. L'entrée de la résidence s'effectue par un hall en partie commun avec l'entrée de l'hôtel du Golf, de plain-pied du côté du front de neige. L'immeuble est couvert d'une toiture unique (porte neige en bois), inclinée vers le pignon nord-est assurant un élanement à la composition générale formée avec l'hôtel du Golf. Les deux façades (aval et amont) sont équipées de terrasses disposées dans le prolongement du niveau des studios (sans décalage), composant ainsi les façades à la manière d'une "résidence urbaine", sans faire appel au principe de la "seconde façade" développée sur tous les projets du quartier du Charvet. La réalisation du chantier a été conditionnée pour les entreprises par une vigilance absolue vis à vis des épicéas placés à proximité de l'immeuble ; les concepteurs et le maître d'ouvrage avaient d'ailleurs prévu une amende pour chaque arbre abîmé.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 4 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à un pan

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit

Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble parallèle à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est élaboré en 1973 (en même temps que le projet de l'hôtel du Golf), pour le compte de la SARL « Foncière de l'Arc » à Bourg Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération.

La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d'un travail collectif conduit par une équipe d'architectes concepteurs regroupant :

- Charlotte Perriand pour la conception générale,
- Alain Bardet et Gaston Regairaz de l'Atelier d'Architecture en Montagne.

Le permis de construire est accordé en janvier 1974 (commun avec l'hôtel du Golf), et la mise en service de la résidence a lieu pour Noël 1974 (comme pour l'hôtel du Golf et la résidence Miravidi situés tous les deux en mitoyenneté).

B. Origine du projet

La résidence « le Bellecôte » est associée à l'hôtel du Golf, pensé comme le « point de convergence du village du Charvet ». C'est la première réalisation édifiée au quartier du Charvet à Arc 1800.

Le projet d'ensemble est conçu en trois ailes réunies ensemble autour de l'entrée commune :

- l'aile des chambres perpendiculaire à la pente ;
- l'aile des parties communes parallèle à la pente, placée en front de neige, côté ouest ;
- l'aile des salles de séminaires, parallèle à la pente, placée en front de neige, côté est.

La composition s'élève à la rencontre de ces trois édifices, plaçant en partie supérieure la salle de conférence (250 places) ; la résidence «le Bellecôte » constitue la troisième partie du projet dont le niveau du rez-de-chaussée est réservé à des salles de conférences et à des commerces (la boutique Arc Mobilier qui diffuse les mobiliers conçus ou choisis par Charlotte Perriand pour l'aménagement des logements s'installera dans la résidence « le Bellecôte » à partir de 1978), et les niveaux supérieurs distribués en studios.

La résidence «le Bellecôte »est adossée à l'hôtel du Golf, et en communication directe au niveau du rez-de-chaussée.

C. Programme

La résidence « le Bellecôte » comprend :

- des commerces au rez-de-chaussée, côté front de neige ;
- des salles de séminaires (liées à l'hôtel du Golf) au rez de chaussée, côté aval ;
- 78 studios (soit 297 lits) répartis dans les niveaux supérieurs (variant de 4 à 2 suivant les parties de l'édifice) ;
- des parkings au niveau du sous-sol, accessible de plain pied du côté aval.

La superficie totale est de 3080 m² de plancher.

D. Principes du projet

D. 1 - Parti général, situation dans l'ensemble de la station

La résidence « le Bellecôte » fait partie de la composition de l'hôtel du Golf.

L'édifice est conçu comme l'une des ailes, accolée à l'ensemble hôtelier.

Placé au « point de convergence du village du Charvet », la résidence est en bordure de la place centrale, face de l'office du tourisme, au contact direct des animations de la station et des activités commerciales.

Les parties commerciales de la résidence et l'entrée ouvrent directement sur le parcours piéton qui relie les villages de Charvet et des Villards, sur la courbe de niveau 1700 mètres d'altitude (parallèle aux courbes de niveaux).

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

La résidence « le Bellecôte » est un immeuble unique, bien que composé de deux parties mitoyennes (joints de dilatation), disposé suivant plan en longueur.

L'édifice est composé suivant un plan en longueur, mais comprenant 18 travées régulières du côté amont et 16 travées régulières du côté aval (travées de 3,35 mètres entre axe), car les pignons sont biais, et les niveaux irréguliers en raison de la pente régulière de la toiture.

Aux étages, les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés au sud-est sur le front de neige, et les autres au nord-ouest sur la vallée; chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la coursive.

L'immeuble « le Bellecôte » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :

- deux escaliers à simple volée fermés (dont l'un est associé à deux ascenseurs), placés dans une travée côté aval, relie les cinq niveaux entre eux ;
- une coursive horizontale, dessert à chaque niveau tous les studios.

L'entrée de la résidence s'effectue par un hall en partie commun avec l'entrée de l'hôtel du Golf, de plain-pied du côté du front de neige.

La résidence est couverte d'une toiture unique (porte neige en bois), inclinée vers le pignon nord-est assurant un élancement à la composition générale formée avec l'hôtel du Golf.

E. Référence typologique

Implantation parallèle aux courbes de niveau du terrain, avec coursive longitudinale centrale ;

Coursive horizontale ;

La construction est placée parallèlement aux courbes de niveaux du terrain ;

Le plan est tracé en longueur, desservi aux étages par une coursive intérieure longitudinale qui partage l'édifice en deux parties équivalentes dans lesquels sont organisés les studios (suivant un principe comparable à celui développé auparavant à Arc 1600 pour l'hôtel de la Cachee en 1972, ou plus tard avec les résidences « les Arandelières » et « le Becqui Rouge » au quartier des Villards en 1977 / 1978) ;

La toiture est composée d'un seul tenant , couvrant la totalité de l'édifice ;

Les deux façades aval et amont sont équipées de terrasses disposées dans le prolongement du niveau des studios (sans décalage), composant ainsi les façades à la manière d'une « résidence urbaine », sans faire appel au principe de la « seconde façade » développée sur tous les projets du quartier du Charvet.

F. Chantier

La réalisation du chantier a été conditionnée pour les entreprises par une vigilance absolue vis à vis des épicias placés à proximité de l'immeuble ; les concepteurs et le maître d'ouvrage avaient d'ailleurs prévu une amende pour chaque arbre abîmé.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique.

Implantation parallèle aux courbes de niveau du terrain, pour l'ensemble de la construction, avec coursive longitudinale centrale.

L'implantation a été réglée juste au niveau de la rupture de pente du terrain, avec un seul niveau encastré dans la pente.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L'immeuble est composé de la manière suivante :

- Les studios sont disposés de part et d'autre de la coursive centrale longitudinale, dans des travées étroites (3,35 mètres de large entre axe) ;
- Côté aval , au nord-ouest : 16 travées de studios répartis ainsi :
 - 7 travées avec 4 niveaux de studios + 1 niveau commerces / salles conférences ;
 - 9 travées avec 3 niveaux de studios + 1 niveau commerces / salles conférences.
- Côté amont , au sud-est : 18 travées de studios répartis ainsi :

- 5 travées avec 4 niveaux de studios + 1 niveau commerces / salles conférences ;
 - 6 travées avec 3 niveaux de studios + 1 niveau commerces / salles conférences ;
 - 7 travées avec 2 niveaux de studios + 1 niveau commerces / salles conférences.
- Le niveau enterré comprend des parkings sur l'arrière, et des studios sur le devant.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escalier

Un escalier et deux ascenseurs desservis par le hall mitoyen avec l'hôtel du Golf ;
un escalier en partie centrale de l'immeuble.

Coursives

- extérieur : au pied de la façade gouttereau amont, une coursive extérieure encastrée dans l'édifice, permet aux piétons de circuler à l'abri, devant les vitrines des commerces ; dispositif analogue en pied de la façade aval, le long des studios disposés en rez-de-chaussée ;
- intérieur : les coursives sont centrales, sur toute la longueur de l'immeuble.

E. Terrasse

Chaque travée de studio se prolonge par une terrasse d'une profondeur de 1,00 mètre ;

Les terrasses se développent sur tout le long de la façade ;

L'ossature des terrasses est mixte : béton et bois, et celle des garde-corps est mixte : charpente bois et ferronnerie métallique ;

Les terrasses sont réalisées en béton armé dans le prolongement des dalles des logements, placées en porte à faux (donc pas de décalage entre la terrasse et le studio) pour tous les niveaux supérieurs au niveau des commerces ; les terrasses du niveau « commerces , salles de conférences » sont composées d'un plancher bois posé sur des consoles en béton armé ;

L'ossature en béton armé est peinte en blanc, non recouverte d'éléments en bois ;

Une pièce de bois horizontale placée sur le chant de la dalle béton protège la tête de la dalle.

Garde-corps

Les garde-corps sont maintenus par des poteaux bois verticaux placés au droit des murs de refend, à l'aplomb des têtes des dalles des balcons. Les poteaux de la façade sud-est reposent sur le sol. Les poteaux de la façade nord-ouest reposent sur des portiques en béton qui couvrent la circulation piétonne placée en pied de façade.

Les poteaux sont maintenus aux têtes des dalles par des pièces métalliques en Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps précédemment installés sur les immeubles au Charvet. Deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.

Cloisons de séparation

Les séparations entre les terrasses des logements mitoyens sont des cloisons en bois jusqu'à hauteur du garde-corps. Deux madriers horizontaux sont fixés par des pièces métalliques en forme de T, à la façade et aux poteaux ; ils supportent de chaque côté une série de planches de bois espacées, posées verticalement et en quinconce.

F. Couverture / toiture

Structure

La charpente est en bois, faite de pannes (en appuis sur les murs de refend), et de chevrons ;

La couverture est un porte-neige en bois d'une inclinaison régulière de 10° environ ;

Sur les façades longitudinales, la toiture présente une faible dépassée, qui ne couvre pas la largeur des terrasses.

Volumétrie

La toiture est composée d'un long pan unique incliné vers l'est ;

La hauteur du faîtage est équivalente à six niveaux, et la hauteur de l'égout équivalente à trois niveaux ;

G. Façades et baies

Les façade sud-est et nord-ouest

Chaque studio est prolongé par une terrasse réalisée en béton armé ;

La structure en bois des garde-corps prend appui sur les dalles bétons des terrasses ;

Au pied de la façade sud-est, les terrasses protègent une circulation piétonne au pied de la façade nord-ouest, la façade du rez de chaussée est en retrait par rapport à la façade des niveaux supérieurs, ce qui permet une circulation piétonne couverte plus profonde que pour la façade nord-est ;

Les façades des logements sont entièrement vitrées, avec une baie fixe et une porte à un vantail ;

Le reste de la façade est traité en bardage de bois posé verticalement.

Des rideaux intérieurs de couleur unie (rouge) tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Pignon

Le pignon repose sur des poteaux bois inclinés ; sur les deux niveaux supérieurs, le pignon est traité comme la toiture (charpente bois recouverte d'un porte-neige) et en continuité.

H. Intérieur des logements

1.1 - Principe général

Les logements sont compacts (8,15 m x 3,35 m), soit 27,00 m²,

I.2 - Distribution

On trouve successivement, en entrant depuis la coursive centrale :

- un coin nuit avec un ou deux lits simples ;
- la salle de bain et le bloc-cuisine adossés à la gaine technique ;
- au-dessus du passage, au niveau du bloc-cuisine, le rayon « support à bagage » ;
- le coin séjour avec deux banquettes-lits disposées en équerre, et en face des rangements le long du mur de refend ;
- la terrasse.

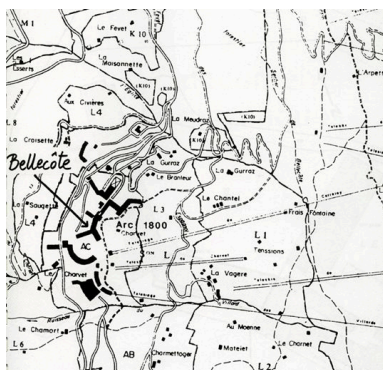
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

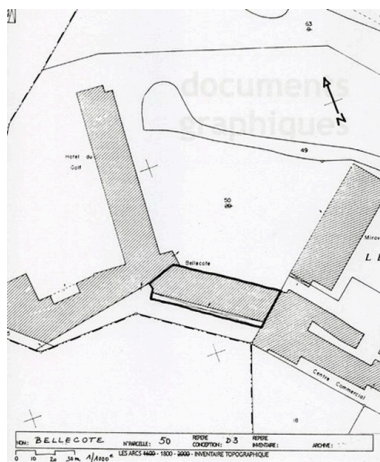
Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 1354 - 1410. Hôtel du Golf, résidence Bellecôte et immeuble le Miravidi pour la**
AD Savoie. 6J 1354 - 1410. Hôtel du Golf, résidence Bellecôte et immeuble le Miravidi pour la société "les Montagnes de l'Arc", Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice (1973-1992)
- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations



Plan de situation, d'après le plan
cadastral, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-
Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301286NUD



Plan masse, d'après le
plan cadastral, section AC
Dess. Jean-François Lyon-
Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301287NUD

Façade nord-ouest, côté aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301284NUCA

Façade sud-est, côté amont
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301285NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

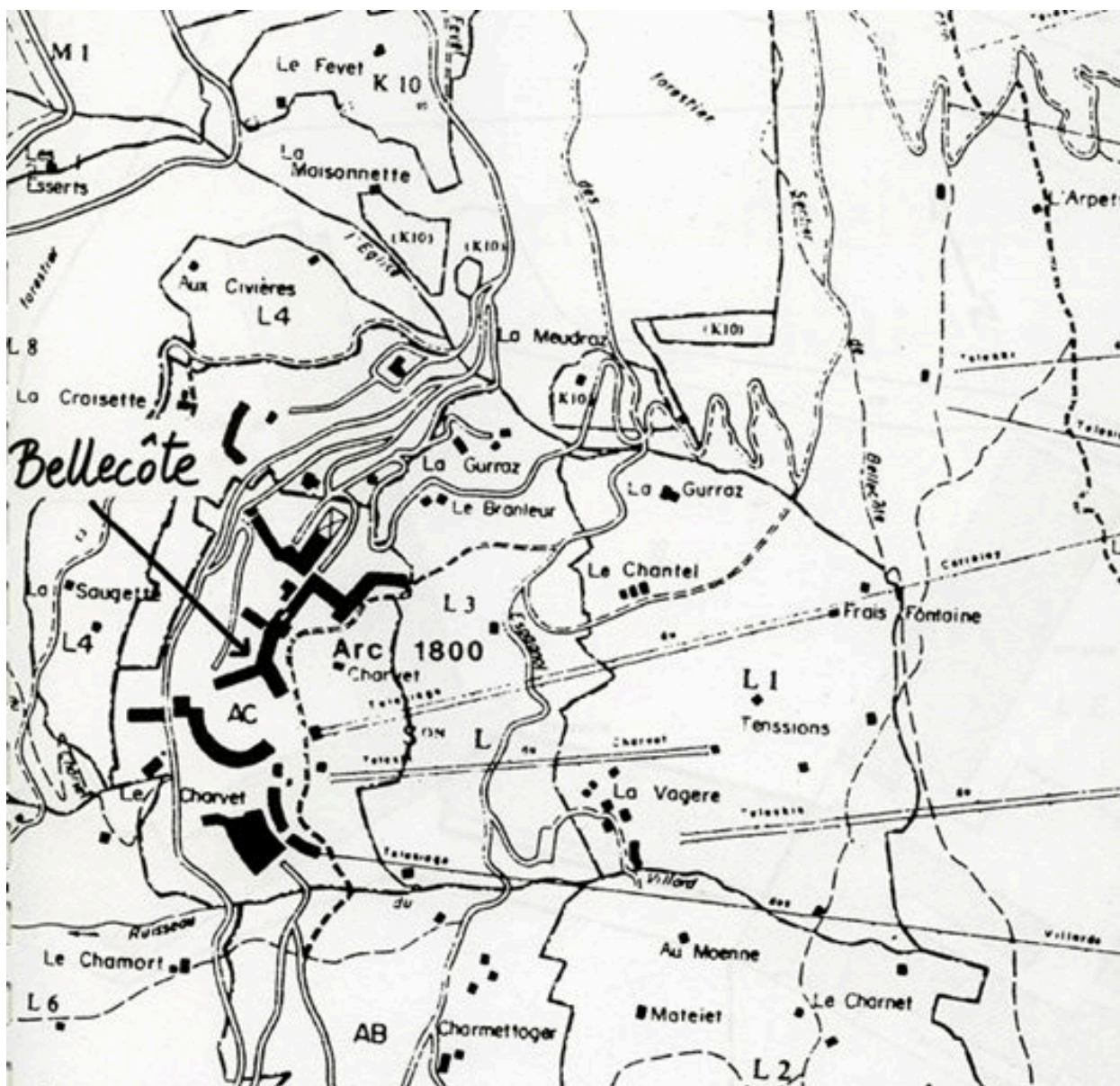
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan de situation, d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage

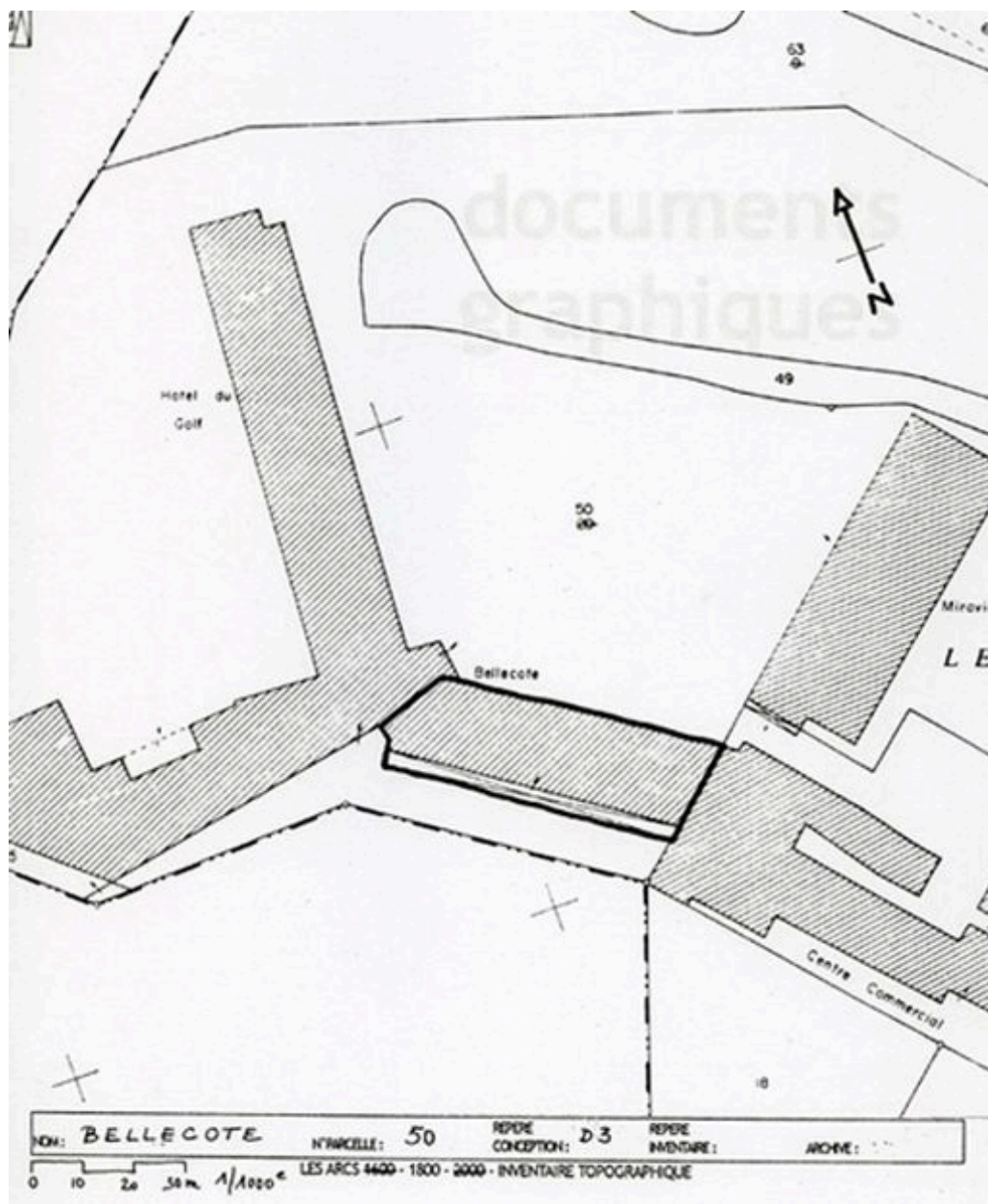
IVR82_20057301286NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan masse, d'après le plan cadastral, section AC

IVR82_20057301287NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord-ouest, côté aval

IVR82_20057301284NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-est, côté amont

IVR82_20057301285NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation